

Le 11 avril 2024

Alerte à la robe rouge des FFADA

Contexte

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada a adopté une motion présentée par Leah Gazan, députée néo-démocrate, visant à financer un système d'« alerte à la robe rouge » afin d'aider à alerter le public rapidement lorsqu'une femme, une fille, une personne bispirituelle ou de diverses identités de genre autochtone sont portées disparues. La motion visant à établir le système d'alerte a été appuyée à l'unanimité par le Parlement en mai 2023.

D'après ce que nous avons compris, on s'attend actuellement à ce que l'alerte à la robe rouge relève de la Protection civile. Bien que le gouvernement fédéral continue de financer la table permanente fédérale-provinciale-territoriale-autochtone sur les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQI+ autochtones disparues et assassinées, il n'a pas encore pris d'engagement clair en matière de financement de ce processus.

La députée Gazan a elle-même fait remarquer que le gouvernement du Canada a annoncé 724,1 milliards de dollars pour des initiatives visant les FFADA en 2020. Même si nous sommes maintenant en 2023, « ils n'ont dépensé que 5 % de ce financement ».

(<https://www.aptnnews.ca/national-news/ottawa-honours-red-dress-advocates-call-for-funding-red-dress-alert/>)

En décembre 2023, Pauktuutit Inuit Women of Canada a été informée que Relations Couronne-Autochtones Canada tiendra des tables rondes pour recueillir les différents points de vue sur le système d'alerte à la robe rouge. Ces réunions seront animées par Hilda Anderson-Pyrz et Sandra Delaronde, ainsi que par Leah Gazan (députée) et Pam Damoff (députée). Pauktuutit a participé à ce processus et a abordé le sujet de cette initiative en janvier 2024.

Ce qui suit est un mémoire rédigé par l'équipe chargée de la politique en matière de prévention de la violence et des abus et de la justice; les membres du conseil d'administration de Pauktuutit en ont examiné le contenu puis ont apporté leurs idées et leurs différentes perspectives.

Alerte à la robe ROUGE — Perspectives des femmes inuites

Nous appuyons la mise en œuvre immédiate de tous les appels à la justice. Cependant, nous estimons que l'échéancier de cette consultation ne respecte pas le sujet abordé et le traumatisme qui découle de ces discussions, ni les organisations et les collectivités consultées. Nous avons l'impression générale que cette initiative est précipitée; nous espérons qu'il s'agit de la première étape, et non de la seule, en consultation avec les organisations autochtones et les femmes inuites en particulier.

Comme nous le savons, le génocide continu des FFADA n'a pas ralenti depuis l'enquête et, tout au long de l'année 2023, peu de progrès ont été réalisés relativement aux appels à la justice. Bien que les étapes à suivre pour mettre fin aux FFADA aient été établies pour certaines collectivités, le processus d'enquête n'a pas tenu compte adéquatement des expériences des Métis, des Inuits, des personnes bispirituelles et des personnes de diverses identités de genre et, par conséquent, bon nombre des initiatives découlant de ce processus ne tiennent pas compte de ces diverses réalités.

C'est encore vrai dans le cas de l'alerte à la robe rouge qui est actuellement proposée. En effet, il ne tient pas suffisamment compte des expériences des femmes inuites et ne peut pas être mis en œuvre seul; il doit plutôt être appuyé et mis en œuvre parallèlement aux autres appels à la justice. Cette initiative démontre encore une fois que les femmes inuites doivent participer à la conception et à la mise en œuvre des interventions relatives aux FFADA pour qu'elles répondent à leurs besoins.

D'abord et avant tout, l'alerte à la robe rouge ne tient pas compte des réalités vécues par les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre inuites dans la région de l'Inuit Nunangat. Cette initiative nécessite la participation d'importantes ressources infrastructurelles, axées sur les services, ainsi qu'une coopération intergouvernementale que les Inuits de la région de l'Inuit Nunangat se voient refuser depuis des décennies. Plus important encore, l'initiative de l'alerte à la robe rouge ne reconnaît pas que les Inuits ont des ressources et un accès limités à Internet, aux téléphones cellulaires et aux services d'urgence, que les services de police et les services de police communautaires sont inadéquats et souvent insensibles, et qu'il manque de services de santé mentale et de soutien communautaire pour traiter les traumatismes liés aux FFADA.

Bien que cette initiative attire l'attention sur la question des FFADA, nous savons, d'après notre expérience et celle des membres de notre communauté, qu'un obstacle important à l'élimination de la violence faite aux femmes autochtones est l'inconduite policière. Partout au Canada, la police ne répond pas aux préoccupations de la famille et de la collectivité, rejette les rapports, retarde les mesures et consacre moins de ressources aux cas mettant en cause des femmes, des filles, des personnes bispirituelles et des personnes de diverses identités de genre autochtones. C'est également vrai pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre inuites.

Les membres des collectivités de la région de l'Inuit Nunangat et les policiers eux-mêmes nous ont dit à maintes reprises que les lois en place pour protéger les Inuits ne sont pas mises en œuvre. La police omet régulièrement de donner suite aux signalements par des tiers, rejette les signalements de menaces et de violence concernant les femmes et les filles et devient moins réceptive à mesure que les cycles de violence s'intensifient.

Une question urgente est de savoir qui fera l'appel pour émettre une alerte et quels critères seront utilisés pour faire cet appel. Comment les lacunes actuelles dans l'infrastructure et les services ou les secteurs de compétence influenceront-elles sur les retards prévus dans la diffusion de l'information aux Canadiens? Quels critères seront utilisés pour déterminer le statut d'alerte, et ces critères tiendront-ils compte des besoins des femmes fuyant la violence? Et qui sera là pour soutenir les communautés inuites à travers le traumatisme de ces alertes?

Dans l'ensemble, nous craignons que l'alerte à la robe rouge, mise en œuvre de façon isolée et avant les appels à la justice, ne réponde pas adéquatement aux expériences inuites des FFADA, particulièrement dans l'Inuit Nunangat.

Nous espérons que les consultations en cours permettront de répondre à ces préoccupations et à d'autres qui sont énumérées ci-dessous.

- En quoi cette initiative aidera-t-elle ou reflétera-t-elle les expériences des Inuits qui ne sont pas bien servis par les services d'urgence, qui ont un accès limité à la téléphonie cellulaire ou à Internet et dont la capacité de se connecter à ces alertes, de les informer et de les recevoir peut être limitée, retardée ou inexistante?
- Bien qu'il soit important de souligner chaque cas de femmes, de filles, de personnes bispirituelles et de personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées, en quoi cette alerte appuiera-t-elle des conversations plus vastes sur les FFADA en tant que crise systémique continue? Ces alertes seront-elles enregistrées au fil du temps ou contribueront-elles à un dossier permanent des FFADA au Canada?
- De nombreuses femmes autochtones et inuites sont portées disparues et leurs cas sont inactifs. Comment cette initiative rendra-t-elle justice aux femmes inuites qui sont perdues à cause de la violence institutionnelle ou dont la mort a été catégorisée à tort comme un accident, un suicide ou un décès non suspect et qui ne font pas partie des discussions du FFADA? Que fera-t-on de celles qui sont déjà portées disparues dans cette initiative?
- Qui signalera les cas au système d'alerte? S'agira-t-il d'un système d'alerte communautaire, ou le système sera-t-il dirigé par des services de police qui manquent déjà à leur devoir?
- Comment tiendrons-nous compte des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre inuites qui sont sans-abri, portées disparues mais dont on n'a pas retrouvé la trace, qui ne sont pas placées par les services de protection de l'enfance et dont le signalement est peu probable pour lancer l'alerte à la robe rouge?
- Comment cette initiative répondra-t-elle aux expériences des femmes et des filles inuites qui sont loin de l'Inuit Nunangat, dans le Sud, lorsqu'elles cherchent des services, fuient la violence, sont en transit ou se déplacent dans des espaces urbains où elles peuvent être sous-dénombrées et sous-représentées?
- Comment les peuples autochtones qui subissent les conséquences négatives des retraumatismes des alertes à la robe rouge dans leurs communautés, ainsi que les Inuits du Canada et de l'Inuit Nunangat, seront-ils soutenus? L'accès aux services de santé mentale sera-t-il offert parallèlement à cette initiative?
- Cette initiative sera-t-elle mise en œuvre parallèlement aux appels croisés à la justice, notamment :

La santé et le bien-être

3.3 Nous demandons à tous les gouvernements d'aider pleinement les communautés inuites, métisses et des Premières Nations à faire appel aux Aînés, aux Grands-mères et aux autres Gardiens du savoir afin de mettre sur pied des programmes communautaires qui tiennent compte des traumatismes et qui sont destinés aux survivantes de traumatismes et de la violence.

3.5 Nous demandons à tous les gouvernements de créer, dans toutes les communautés et régions, des équipes d'intervention en cas de crise qui sont compétentes et utilisent une approche adaptée à la culture pour répondre aux besoins immédiats d'une personne autochtone, d'une famille autochtone ou d'une communauté autochtone après un événement traumatisant (meurtre, accident, incident violent, etc.), en plus d'offrir un soutien continu. (p. 180)

La justice

5.5 Nous demandons à tous les gouvernements de financer la prestation de services de police dans les communautés autochtones des régions du Nord ou éloignées afin de garantir que ces services répondent aux besoins communautaires en matière de sécurité et de justice et que leur qualité est semblable à celle des services fournis à la population canadienne non autochtone. Cela doit comprendre les mesures suivantes, sans toutefois s'y limiter :

i. Compte tenu du fait que l'on s'appuie de plus en plus sur des systèmes de gestion de l'information, en particulier dans le cas des grandes enquêtes criminelles intergouvernementales, les communautés éloignées doivent pouvoir compter sur leur droit à un accès Internet haute vitesse fiable. (p. 183).

5.7 Nous demandons aux gouvernements fédéral et provinciaux de mettre sur pied des organismes autochtones civils de surveillance de la police (ou de créer des divisions au sein d'organismes de surveillance civils établis et réputés relevant d'une administration gouvernementale existante). Ces organismes doivent être robustes, bien financés et présents au sein de toutes les provinces et territoires, et leurs représentants doivent inclure des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA de différentes origines culturelles autochtones, et avoir autorité pour :

i. Observer et superviser les enquêtes relatives à la négligence ou l'inconduite de la police, y compris, sans s'y limiter, les viols et les autres types d'infractions sexuelles. (p. 184).

Les appels à la justice pour les Inuits

16.5 Étant donné que les Inuits ont besoin d'une connexion Internet haute vitesse et de moyens de télécommunications fiables pour accéder aux services gouvernementaux et participer à la vie économique, culturelle et politique du Canada, nous demandons à tous les gouvernements ayant compétence dans l'Inuit Nunangat d'investir dans l'infrastructure pour s'assurer que tous les Inuits ont accès à Internet haute vitesse.

16.6 Nous demandons à tous les gouvernements et à toutes les organisations inuites de collaborer pour faire en sorte que les statistiques démographiques concernant les Inuits vivant à l'extérieur du territoire traditionnel des Inuits soient présentées sous forme de données non regroupées, et que leurs droits en tant qu'Inuits soient protégés. Ces statistiques sont requises d'urgence afin de cerner les besoins culturels, politiques, économiques et sociaux croissants des Inuits vivant en milieu urbain. (p. 202).